



UNION INTERNATIONALE POUR L'ÉTUDE
SCIENTIFIQUE DE LA POPULATION

Extrait de :

Etienne Féliu,

NOMS
ET
PRENOMS

APERÇU HISTORIQUE
SUR LA DÉNOMINATION
DES PERSONNES
EN DIVERS PAYS



ORDINA EDITIONS

1974

LA DENOMINATION DES PERSONNES DANS QUELQUES
REGIONS DE LA BELGIQUE FRANCOPHONE

Etienne HELIN ¹

Il y a un quart de siècle que les spécialistes de l'anthroponymie ont songé à tirer parti des bulletins de ménage recueillis à l'occasion des recensements. A la même époque, M.-A. Arnould, historien démographe, pressentait l'intérêt qu'il y aurait à mieux connaître la diffusion des noms ². En 1973, le jumelage des variables démographiques se profile de mieux en mieux à l'horizon des méthodes futures; il postule l'identification de chaque individu à l'aide de ses noms ³. En ce domaine, il faut bien avouer que les prospections préalables ont à peine débuté! Rendre manifeste leur nécessité tel est le but que s'assigne le présent rapport.

¹ L'auteur a bénéficié du concours empressé de MM. J. HERBILLON, le meilleur connaisseur des toponymes et anthroponymes wallons, N. MELON (auteur de recherches sur les localités de la vallée de la Meuse en amont de Liège), M. LANG (région de Malmédy) et surtout J.P. BOUGARD (commune de Wasmes). Il tient à leur exprimer sa vive reconnaissance.

² Listes des patronymes recensés le 31 décembre 1947 et publiés par commune avec leur fréquence, par Omer JODOGNE, *Répertoire belge des noms de famille*, t.I, Arrondissement de Nivelles, XXXII-266 p. + carte, Louvain, 1956 (lire surtout les pages XIX-XXVI); t.II, Arrondissement de Liège, XXX-694 p., Bruxelles, 1964.
M.A. ARNOULD, *Une source de l'anthroponymie : les listes électorales [...]*, dans *Onomastica*, t.I, p. 223-232, Paris, 1947.

³ Le Colloque de Démographie historique tenu du 1er au 3 octobre 1971 à l'initiative du Professeur Massimo LIVI-BACCI (dipartimento Statistico-Matematico de Florence) constitue l'étape décisive. Les *Actes* en sont publiés dans les *Annales de Démographie historique*, 1972. Depuis lors, des progrès marquants ont déjà été réalisés par P. BEAUCHAMP, H. CHARBONNEAU et Y. LAVOIE (Département de Démographie de l'Université de Montréal); *Reconstitution automatique des familles par le programme "Hochelaga"*, dans *Population*, 28e année, p. 39-57, Paris, 1973.

1. APPARITION ET DIFFUSION DES NOMS DE FAMILLE

Les nobles sont désignés par le nom d'une seigneurie dès le XI^e siècle, les abbés et chanoines, les membres de lignages patriciens issus de la bourgeoisie apparaissent au XIV^e siècle avec un nom de famille; les registres des métiers dans les villes, les "oeuvres de loi" enregistrées par les greffes scabinaux des villages attestent que le recours au patronyme se répand dans la masse de la population dès le XV^e siècle. Le recours à des procédures écrites (épitaphes, armoriaux, chartes, comptes, contrats passés devant notaire, rôles fiscaux et autres) n'a pas eu lieu en même temps dans toutes les couches sociales et ces écrits n'ont pas été conservés par tous avec le même soin. Lorsque nous nous efforçons de mesurer la fréquence d'un usage parmi une masse analphabète, nous sommes donc tributaires des textes rédigés par une minorité de gens instruits⁴.

Dans de telles conditions, on conçoit qu'il ne sera pas facile de départager les hypothèses jusqu'à présent hasardées afin de rendre compte des inégalités dans la transmission héréditaire des anthroponymes⁵, à savoir une diffusion qui se serait opérée :

- soit à l'instar de la noblesse, chez les bourgeois citadins, puis les propriétaires pour gagner enfin l'ensemble de la population⁶ ;

⁴ Aux yeux de l'Eglise donc des curés chargés de rédiger les actes de baptême, de mariage et de sépulture, le prénom (*Christian name*) importe davantage que le nom de famille (*surname*). A la fin du XVII^e siècle, des greffiers de cours de justice et des notaires laïcs rédigent toujours la table de leurs protocoles dans l'ordre alphabétique des prénoms. En 1791, les rôles de capitation emploient encore le terme *surnom* pour désigner le nom de famille.

⁵ Lettre de M.J. HERBILLON, en date du 11 juillet 1972.

⁶ Celle-ci est quasi unanimement catholique. Les juifs, très rares avant la première décennie du XIX^e siècle, ne portent qu'un seul nom. S'ils se convertissent - ce qui est exceptionnel (25 cas à Liège de 1720 à 1794) - ils reçoivent un prénom chrétien et un nom de famille parfois dérivé de celui de leur parrain, E. HELIN, *Les conversions au catholicisme* [...], dans *Leodium*, t.50, p. 6 et 13, Liège, 1963. La situation des pays protestants est toute différente : lire B.H. SLICHER VAN BATH, *Report on the Study of historical demography* [...] dans *Actes du Colloque* [...] Liège, p. 189-190, Paris, 1965.

- soit de l'ouest (le Comté de Flandre) ⁷ vers l'est (régions de l'Ardenne et de l'Eifel);
- soit, en ce qui concerne les paysans, d'abord dans les villages où l'habitat est aggloméré et plus tard dans les zones où il est dispersé en petits hameaux où l'homonymie risque moins de créer des confusions ⁸.

Il se pourrait qu'un examen attentif des plus anciens registres vienne corroborer une ou plusieurs de ces suppositions. Pour le moment, il est prudent de s'en tenir aux seules anomalies susceptibles de perturber des reconstitutions de familles basées sur les registres paroissiaux.

1°) A l'extrême est de la Wallonie, quelques cas de gendres qui adoptent le nom de leur beau-père ⁹ (prédominance des *Hausnamen* des régions de langue allemande). Le nom de la ferme ou du lieu-dit prédomine dans les villages en amont de Liège, avant le milieu du XVIIe siècle ¹⁰. Ainsi en 1578, Jacquemin delle Heid, fils de Henry Hannelot est le mari de Gertrude de Ravisée. Devenue veuve, celle-ci se remarie avec Jean delle Vaux de Waleff qui désormais se dénomme Jean delle Vaux alias delle Heid (alliance attestée par les registres de la Cour de Justice). En 1667, quand Jean de Cartier épouse Marie-Sente delle Heid, il conserve son nom : le toponyme ne se substitue plus au patronyme (alliance déclarée par le registre des mariages; exemple communiqué par M.N. Mélon).

⁷ Parmi les nombreuses listes nominatives flamandes, on ne retiendra ici que celles de Bruges en 1394-1396 qui viennent d'être publiées par I. DE MEYER et W. VANDERPIJPEN, *Studien betreffende de sociale structuren te Brugge, Kortrijk en Gent [...]*, t.II, dans *Standen en Landen*, t. LVII, p. 37-540, Heule, 1972.

⁸ Observant l'Ardenne septentrionale, L. REMACLE, *Le parler de La Gleize*, p. 197, Bruxelles, 1937, avait montré que le nom de famille tout en se généralisant au XVIIe siècle, ne se transmettait cependant pas avec la rigueur actuelle. Par ailleurs, A. BALLE, *Les noms de personnes à Cerfontaine*, dans *Les dialectes belgo-romans*, t. VIII, p. 28, Bruxelles, 1950-1951, constate que le "surnom" est général dès le XVe siècle. Il attribue une telle précocité à la concentration de l'habitat dans ce terroir de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

⁹ L'adoption du nom de la mère par un des fils est signalée dans les lignages patriciens du bas Moyen Age par Edouard PONCELET, *Introduction aux Oeuvres de Jacques DE HEMRICOURT*, t. III, p. CCXXVII, Publications de la Commission Royale d'Histoire, Bruxelles, 1931.

¹⁰ Comparer à l'instabilité des *cognomina* des nobles en raison des héritages, acquisitions de domaines ou querelles de familles; E. PONCELET, *Introduction*, p. CCXXVI-CCXXVII. E. RENARD, *Notes d'anthroponymie Liégeoise*, dans le *Bull. de Toponymie et Dialectologie*, t. XXVI, p. 266-269, a relevé plusieurs noms de familles dérivés d'enseignes de maisons. Cfr aussi Annexe I.

2°) Modifications du patronyme lorsqu'il passe d'une génération à l'autre. Les exemples qui nous ont été fournis proviennent surtout de la région de Malmédy et s'observent jusqu'à la fin du XVIIe siècle (Annexe I).

3°) Latinisations ou francisation des noms portés par des étrangers.

4°) Déformations de noms étrangers en raison de la prononciation wallonne. Exemples à Liège :

OLISLAGUERRE, pour OLIESLAGERS (A.E.L. Capitations de 1762, f°9)
JANGAINE pour JONGEN (Recensement de 1740, f°231 v°¹¹).

5°) Omission de la particule initiale "de" entre la conquête française (1794) et la période impériale (1804).

6°) Changements du patronymes d'un même individu; ces sources de confusions seraient très graves si elles perduraient au-delà du milieu du XVIIe siècle. Le record du genre semble détenu par un graveur qui mena une vie errante en France et au Pays de Liège; prénommé Gérard, on a pu l'identifier sous cinq patronymes à savoir BASTIN (le plus fréquent), MALPAS, DREES, LEONARD et GOSWIN¹². En dehors des artistes, citons d'autres catégories marginales qui abandonnent leur nom en quittant le toit paternel: les domestiques, les soldats¹³, les religieux et religieuses (principalement dans les ordres mendiants et les congrégations fondées durant la Contre-Réforme), les pensionnaires à demeure dans certains hospices, les prostituées¹⁴. Ce sont là autant de petits contingents pour la plupart citadins qui échappent presque tous à la juridiction du curé de leur paroisse, soit parce qu'ils ont leurs aumôniers et leurs cimetières, soit parce qu'ils sont considérés comme pécheurs publics.

7°) Modifications orthographiques. Ce sont les plus nombreuses du fait que :

- les intéressés, ne sachant ni lire ni écrire, ne peuvent contrôler la manière dont leur nom est transcrit;

¹¹ Exemples dans *Annales de Démographie historique*, 1972, p. 337. - Dans la même revue, se référer à l'article de J.P. KINTZ, *Anthroponymie en pays de langue germanique : le cas de l'Alsace XVIIe-XVIIIe siècles*, p. 311-317.

¹² René JANS, *Gerard Bastin dit Goswin*, dans *Bull. de la Soc. royale Le Vieux Liège*, t. VII, p. 102, Liège, 1971.

¹³ Du moins lorsqu'ils servent dans des régiments français : on a pu repérer plusieurs sobriquets liégeois dans les listes dressées par André CORVISIER, *L'armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul : le soldat*, p. 1049-1058, Paris, 1964.

¹⁴ Elles sont affublées de sobriquets (*Fleur de Guenille, Trente Cuisses*); E. HELIN, *En marge des communautés paroissiales, les pécheurs publics*, dans *Leodium*, t. LVII, p. 31, Liège, 1970.

- même les gens qui signent un acte de mariage ou un contrat passé devant notaire ne prennent pas la peine de faire rectifier l'orthographe fautive de leur nom;
- la prononciation locale doit entrer en ligne de compte, ce qui est source de complications puisque plusieurs langues sont simultanément en usage. La langue parlée est le dialecte wallon; le français se répand dans la noblesse puis la bourgeoisie citadine au XVIII^e siècle; de gros contingents d'immigrés viennent des régions limbourgeoises ou rhénanes¹⁵. Les registres paroissiaux sont pour la plupart rédigés en latin; les recensements, actes notariés et actes d'état civil le sont exclusivement en français. Quelques habitudes prises pour transcrire la prononciation locale sont propres à une région, voire à une période bien circonscrite; tel est le cas du *-ea* final (pour le son *ai*, bref) ou du *xh-* initial (pour le *h* aspiré). Outre l'intérêt qu'ils présentent pour les spécialistes de la phonétique¹⁶, de pareils usages sont susceptibles sinon de faire retrouver la provenance d'un individu, du moins de ne pas le confondre avec des homonymes : on aura tendance à écrire Deprez en Hainaut, Depré voire Depreitz à Liège; Deneau ou Detroux le plus souvent, mais Denooz et Detrooz dans la vallée de la Vesdre. Quels que soient le codage ou la normalisation adoptée, ils devraient permettre de retrouver l'orthographe des patronymes. En fait de normalisation, celle-ci a souvent été faite par alignement sur la graphie actuelle, par les auteurs de généalogie¹⁷.

2. VARIATIONS SOCIALES ET GEOGRAPHIQUES DE CETTE DIFFUSION

Les recherches en ce domaine ne sont guère avancées¹⁸ et il faut se contenter des généralités énoncées au paragraphe précé-

¹⁵ Outre l'article précité de J.P. KINTZ, p. 311-314, on consultera pour les régions voisines, Nick MULLER, *Die Familien-Namen des Grossherzogthums Luxemburg*, 114 p., Luxembourg, 1886, - P.J. MERTENS, *De betekenis van de Nederlandse Familiennamen*, Naarden, 1943.

¹⁶ L. REMACLE, *Les variations de l'H secondaire en Ardenne Liégeoise (...)*, p. 246-266, Liège, 1944.

¹⁷ Quelques louables exceptions dont A. DE GRENADE, *Les noms patronymiques sous l'Ancien Régime*, dans *L'Intermédiaire*, n° 8, p. 109-110, Bruxelles, 1947 : multiples graphies du nom GRENADE depuis le XVII^e siècle.

¹⁸ Quelques repères au sujet de la provenance et des métiers dans la thèse d'Axel PETERSON, *Le passage populaire des noms de personne à l'état de noms communs dans les langues romanes et particulièrement en français*, Uppsala, 1929, p. 32-58 et 111-117. Pour la période qui s'étend du VII^e au XIII^e siècle, Paul AEBISCHER, *L'anthroponymie wallonne d'après quelques anciens cartulaires*, dans *Bull. du dictionnaire wallon*, 13^e année, p. 164-165, Liège, 1924, met en doute une relation entre l'apparition des noms de famille et l'appartenance à une classe sociale.

dent. Signalons toutefois en ce qui concerne les enfants trouvés, la circulaire du Ministre de l'Intérieur en date du 30 juin 1812, qui interdit de leur attribuer des noms consacrés par l'usage tels que "Innocenti en Toscane, Venturini en Piémont et Blancs en Provence [...]"; il en résulte que les mêmes noms abondent sur les listes de conscription, sur celles des déserteurs et des conscrits réfractaires, des forçats libérés et des condamnés placés sous la surveillance de la haute police, des fugitifs et des condamnés en contumace". Une rapide prospection en pays wallon n'a pas permis d'aboutir à des conclusions aussi tranchées¹⁹.

Plusieurs patronymes indiquent la provenance de leur titulaire : consonnances germaniques, italiennes ou slaves, noms de villages ou de lieux-dits. Aucun élément ne permet néanmoins de dire à combien de générations remonte la migration. Celle-ci peut d'ailleurs ne pas s'être produite dans le sens obvie : "Bourguignon" fut d'abord un surnom attribué par les gens du pays de Liège aux sujets du duc de Bourgogne, c'est-à-dire aux ressortissants des Pays-Bas. De même, "Liégeois" désigna des personnes originaires du pays de Thuin ou de l'Entre Sambre et Meuse, terres de la principauté presque enclavées dans le Hainaut et le Namurois.

3. SITUATION DEPUIS LE XVII^e SIECLE

A) Les prénoms

L'usage d'en porter deux puis trois n'est pas antérieur au milieu du XVII^e siècle et se maintient jusqu'à la Révolution. S'il est loisible aux grands de s'en attribuer une demi-douzaine, il n'est pas rare, dans tous les milieux, d'intervertir l'ordre des prénoms tel qu'il figure dans l'acte de baptême et, par conséquent, d'être désigné par un prénom usuel qui n'est pas nécessairement le premier²⁰. En la matière, il est vain de se prononcer à partir d'exemples isolés et seule la pratique intensive du jumelage des recensements avec l'état civil ancien pourra nous mettre à même de passer du stade de la conjecture à celui de la mesure.

¹⁹ SOUDART, *Code administratif des Etablissements de Bienfaisance*, p. 193-196, Bruxelles, 1837. - Autres références dans E. HELIN, *Une sollicitude ambiguë : l'évacuation des enfants trouvés, Annales de démographie historique*, 1973, p. 225-229.

²⁰ Le changement de prénom au moment de la confirmation est une anomalie qui nous a été signalée dans le bas Luxembourg par le regretté M. BOURGUIGNON et qui est mentionnée dans la Table de SOHET, *Instituts de droit*, p. LXVII, Bouillon, 1772. Jusqu'à présent, nous n'en avons pas rencontré d'exemple dans la région liégeoise.

On doit en dire autant de coutumes révélées par quelques généalogies, à savoir :

- l'attribution du prénom d'un aïeul à l'aîné(e) de ses petits-enfants;
- l'adoption d'un prénom du parrain (ou de la marraine) pour le filleul ²¹;
- les traditions familiales qui, plusieurs générations durant, limitent le choix des prénoms. Pour nous en tenir ici à quelques dynasties de maîtres de forges, citons la récurrence de Laurent chez les Budbach, Louis chez les de Geer, Conrard chez les Grisard, Bertholet chez les Stevart;
- les préférences accordées à un saint patron honoré localement : Remacle entre Vesdre et Amblève, Servais de Maastricht à Namur, Hadelin à Visé, Pholien (pour Feuillien) dans la vallée de la Meuse moyenne, etc... ²².

Dans l'ensemble cependant prévaut l'impression d'un stock de prénoms qui va s'amplifiant depuis le milieu du Moyen Age jusqu'à nos jours sous l'action combinée du brassage migratoire et social d'une part, des dévotions (culte de saint Joseph, à partir du milieu du XVIIe siècle) et des modes littéraires (romans ou opéras en vogue) d'autre part. En somme, on serait passé - avec des à-coups qu'il conviendra de repérer - de quelque 70 prénoms utilisés dans les lignages nobles du XIIIe et du XIVE siècle ²³, aux centaines de patrons éponymes d'aujourd'hui.

²¹ A Rosières (près de Wavre) de 1678 à 1700, 65 enfants sur 71 reçoivent pour prénom celui de leur parrain ou marraine; O. JODOGNE, *Buts et méthodes de l'anthroponymie*, dans *Feestbundel H.J. Van de Wijer*, t. I, p. 144.

²² Albin BODY, *Etude sur les noms de famille du pays de Liège*, dans *Bull. de Soc. de Litter. wallonne*, t. XVII, p. 71-77, Liège, 1879. - Léopold CHAUMONT et Joseph DEFECHEREUX, *Les prénoms liégeois et leurs diminutifs [...]*, *ibidem*, 2e série, t. IV, p. 9-27, Liège, 1890. - L. REMACLE, *Le parler de La Gleize*, p. 203-226. - Arn. FROMENT et Jules HERBILLON, *Les prénoms à Walcourt de 1597 à 1796*, dans *Les dialectes belgo-romans*, t. XVII, p. 113-122, Bruxelles, 1960 : 109 prénoms masculins et 78 féminins attribués à 3787 baptisés.

²³ E. PONCELET, *Introduction*, p. CCXXV-CCXXX. - Un enrichissement de la nomenclature est pourtant tombé en désuétude : c'est l'habitude médiévale d'accoler des diminutifs aux prénoms portés durant l'enfance : à l'âge mur, Fastrelot devient Fastré, Giloteal devient Gilles, Parfois deux branches d'une même famille se distinguent par le suffixe des diminutifs; les uns s'appellent Watoul et Pieroul, les autres Piruwar et Willemar. P. AEBISHER, *op. cit.*, p. 123-132, 140-141, 163, 166, à la suite d'une comparaison avec la Catalogne, attribue un rôle décisif au désir d'éviter les homonymies.

Soulignons une fois encore l'importance des particularités locales. Sous ce rapport, il n'est pas un Wallon qui ne sache l'originalité du Borinage, ce vieux bassin houiller à l'ouest de Mons. On y puise son inspiration non seulement dans le calendrier, dans le propre du diocèse de Tournai (Ursmer), dans la Bible (Raphaël, Judith, Zacharie), l'Antiquité (Philémon, Juvénal, Ulysse, Virgile), les romans de chevalerie (Roland, Florimond), mais certains semblent des inventions du cru (Souffroisine, Telexphire, etc...). Le relevé établi par M. J.P. Bougard dénombre dans les seuls registres aux baptêmes puis aux naissances de la commune de Wasmes ²⁴ :

	Prénoms attribués à des garçons	Prénoms attribués à des filles
Prénoms différents en 1703-1749	62	70
" nouveaux en 1750-1774	27	24
" " en 1775-1799	38	33
" " en 1800-1824	107	145
" " en 1825-1849	98	152

Sans doute sommes-nous en présence d'un cas-limite, mais les spécialistes des techniques de jumelage auront deviné les ressources qu'il offre lorsqu'il s'agit de pondérer les probabilités d'identification.

B) Dénomination des femmes mariées

Les recommandations faites aux curés en ce qui concerne la tenue des registres paroissiaux leur expliquent qu'ils doivent consigner le *cognomen* de la mère d'un nouveau-né et de l'épouse qui contracte mariage; pour la femme mariée ou la veuve qui décède, il convient d'ajouter au patronyme de jeune fille de la défunte, les noms de son conjoint. Telles sont les prescriptions durant la seconde moitié du XVIII^e siècle ²⁵ et il semble qu'elles aient été généralement observées. Rien ne permet d'être aussi affirmatif pour le XVII^e siècle. Le zèle et l'instruction de chaque curé pris individuellement sont les seuls facteurs qui

²⁴ Une liste commentée par M.J.P. Bougard, est trop longue pour être reproduite ici. Lire aussi M.A. ARNOULD, *Une source de l'anthroponymie : les listes électorales. Application : les prénoms d'une commune du Borinage*, il s'agit des prénoms portés par 4989 hommes et 4960 femmes à Jemappes, en 1938. - Comparer à P. DEYON, *Amiens*, p. 392, Paris, 1967.

²⁵ *Formularium parochiale continens modum scribendi Libros Parochiales [...]*, 2^e éd., p. 8, 106, 225, Liège, 1783. - Du fait qu'ils procurent des modèles faciles à imiter, ces modestes manuels à bon marché ont fait davantage pour régulariser la tenue des registres paroissiaux que les mandements du Prince.

expliquent les variations que l'on constate d'une paroisse à l'autre et d'une année à l'autre. C'est pourquoi il est si révélateur d'interpréter d'abord les résultats démographiques compte tenu de la succession des curés à la tête de la paroisse étudiée, quitte à instaurer par la suite un découpage chronologique d'un intérêt plus général.

Les *status animarum*, les recensements de "bouches à nourrir" puis a fortiori les listes nominatives dressées en application de la loi du 19-22 juillet 1791 conservent aux femmes mariées leur patronyme originel. Dans les rôles fiscaux au contraire, les femmes mariées et les veuves n'apparaissent que rarement avec leur nom de jeune fille; c'est du moins ce qui ressort des 95 listes nominatives dressées en vue de percevoir la capitulation à Liège entre 1674 et 1791²⁶. Cela tient au fait que le Fisc taxe les femmes au prorata du métier exercé par leur mari.

C) Sobriquets

Des particularités physiques (le Beghe, Camus) ou morales (Fierbouillant, Mauvoisin) ou rappelant l'origine (Flamand, Picard) sont souvent répétées à la suite du prénom des nobles liégeois du XIV^e siècle et, pour certains, ce sobriquet personnel joue le rôle du véritable patronyme²⁷. Longtemps après, il restera délicat de savoir si l'on a affaire à un surnom individuel ou à un patronyme héréditaire. A quoi faut-il s'en tenir, par exemple, à propos d'un Jean le Jolycoeur dont une "Déclaration des mesnages habandonnez" en 1668 dit qu'il "at prins service pour le Roy et abandonné sa demeure"²⁸? D'après le rôle de l'impôt sur les vitres, perçu à Liège en 1650, comment décider si Quellin le Masson et Gillet le Bollenger exercent ce métier ou ont hérité d'un patronyme déjà immuable? Sur les 7565 contribuables cités, 49 portent à la fois un nom et un surnom. Parmi ces derniers, M. J. Herbillon²⁹ distingue ceux qui :

²⁶ E. HELIN, *Les capitations liégeoises* [...], dans *Anciens Pays et Assemblées d'Etat*, t. XXI, p. 130-227, Louvain, 1961.

²⁷ E. PONCELET, *Introduction*, p. CCXXVIII. - Voir aussi : *Annales de démographie historique*, 1972, p. 337 n.5, et E. LAURENT, *Les sobriquets de Wasmes*, dans *Annales du Cercle archéologique de Soignies*, t. IX, p. 74-91, 1943. Une typologie des sobriquets anciens est esquissée par E. RENARD, *op. cit.*, p. 240-248.

²⁸ ARLON, *Archives de l'Etat*, Dénombrements, Prévôté de Durbuy, Cour de La Sarte, 1668.

²⁹ Lettre de M. J. HERBILLON, 11 septembre 1965; au sujet de la *Description du rapport des vitres*, lire *L'impôt sur les fenêtres* [...], dans *Bull. de l'Inst. archéol. liégeois*, t. LXXV, p. 153-163, Liège, 1962. - Aug. VINCENT *L'emploi de dit dans les noms de personnes*, dans *Bull. de la Commission royale de toponymie* [...], t. XXXII, p. 195-216, Bruxelles, 1958.

- rappellent l'origine : Jean Thiry dit Facoumont (Facoumont, dans la commune de Grand'Axhe; ou forme wallonne de Valkenburg aux Pays-Bas);
- dérivent d'un prénom : Jean Alexandre dit Nixon (du wallon Nihon, dérivé en -on de [Delnis]);
- désignent une occupation : Jacques Mibaise dit Parmentier;
- sont de véritables sobriquets populaires et parfois choquants, ce qui expliquerait leur rareté dans la langue écrite : le Sieur de Tige dit le Lopar (en wallon, loûpard = surnois).

Le *Formularium parochiale* (éd. de 1783, p. 8) conseille de ne pas confondre dans les registres paroissiaux le vrai nom de famille et le sobriquet en usage chez les gens du peuple. De fait, les sobriquets se font de plus en plus rares dans les textes du XVIIIe et du XIXe siècle, même là où ils sont restés vivaces jusqu'à la première guerre mondiale. On en signale dans quelques listes de conscrits et, à titre exceptionnel, dans les registres de population de communes rurales.

3. CONCLUSIONS

A) Une enquête à ses débuts ne prétend nullement faire état de résultats définitifs mais elle peut déjà repérer l'obstacle qui, provisoirement du moins, empêche de généraliser : c'est le particularisme local sous toutes ses formes.

La Belgique francophone, de Mouscron à Malmédy, relevait de six diocèses différents et d'une dizaine de principautés territoriales aussi jalouses les unes que les autres de leur autonomie administrative. Ajoutons les trois groupes de dialectes et les différences culturelles entre villes populeuses et hameaux du plat-pays, entre riches curés instruits et vicaires réduits à la portion congrue.

On comprendra que les rares observations éparses recueillies jusqu'à présent sont fragiles et plus fragmentaires encore : les premières prospections n'atteignent ni le Namurois et le Luxembourg, ni le Brabant wallon et le Tournaisis.

B) Tout change en juillet 1796, lorsqu'est imposé l'état civil laïc depuis peu en usage dans les municipalités françaises. Sans doute l'histoire de cette mutation, décisive aux yeux du démographe, est-elle toujours à écrire. Mais comme les tâtonnements furent brefs (une vingtaine d'années au maximum entre 1796 et 1816) et qu'ils surviennent au moment où les anthroponymes sont généralisés et stabilisés, ils importent moins pour notre propos que le lent progrès qui fit passer les registres paroissiaux de grimoires désordonnés aux matricules parfois plus explicites que l'état civil contemporain.

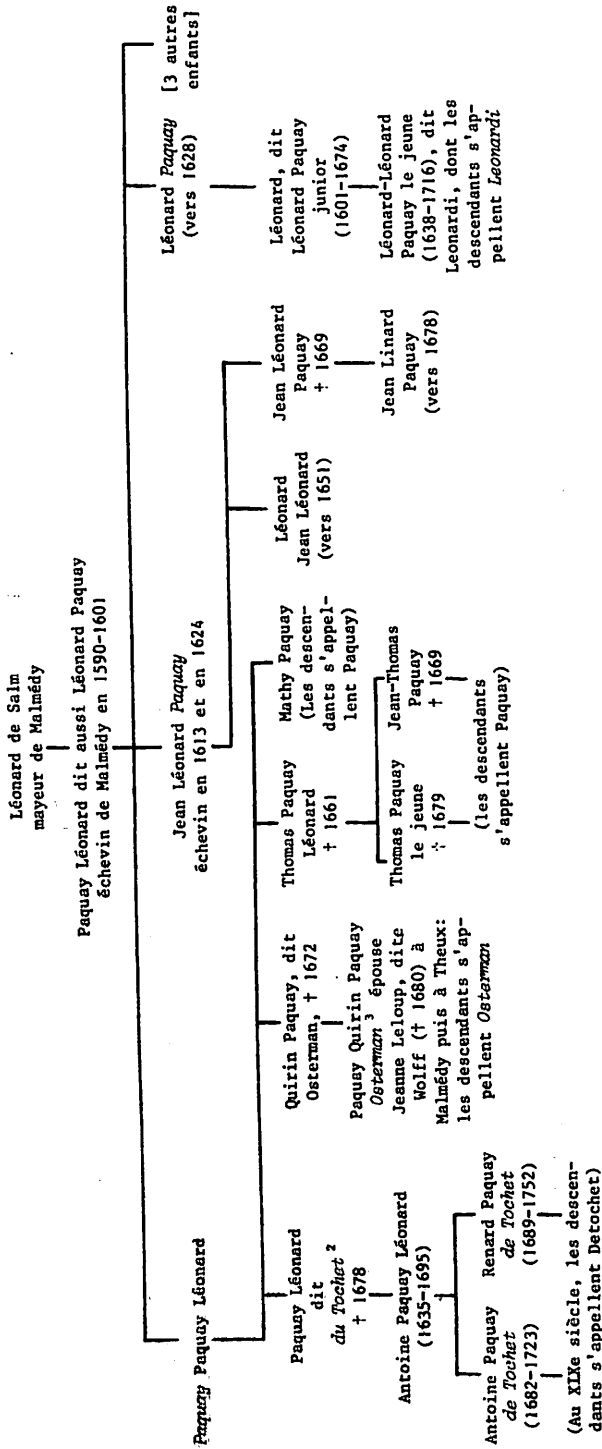
Lorsqu'il leur a fallu retrouver les habitudes des employés municipaux ou des curés peu à peu disciplinés par la Contre-Réforme, les historiens se sont trop exclusivement fondés jusqu'à présent sur les ordonnances générales. En matière d'enregistrement, c'est la pratique courante qu'il importe de connaître. A cette fin, les manuels en usage dans les presbytères et les administrations locales donnent la clef de bien des énigmes³⁰. En attendant la rédaction d'inventaires analytiques³¹ plus soucieux de rigueur démographique que de pittoresque local, le recours aux registres originaux s'impose.

C) Ne pourrait-on utiliser les tables onomastiques qui, dans la plupart des communes de Belgique, facilitent la consultation des registres paroissiaux et sont d'un grand secours pour la reconstitution des familles ? Les recherches anthroponymiques jusqu'à présent entreprises à l'aide de ces tables ne sont pas entièrement satisfaisantes. Cela tient peut-être au fait que les philologues ont choisi des petites paroisses où les fréquences observées sont rarement significatives. Mais ce sont surtout les défauts inhérents aux tables qu'il faut incriminer : elles ne nous apprennent rien des paroissiens, d'ailleurs, fussent-ils même voisins; elles ne consignent jamais les noms des parrains, marraines et témoins; elles omettent parfois les deuxièmes et troisièmes prénoms, bien utiles à connaître en cas d'homonymie. Il suffit d'ouvrir les registres originaux et ceux des paroisses les plus proches pour trouver la solution de ces problèmes. C'est affaire de temps et de méthode, ce qui impose le recours à l'ordinateur pour peu que l'on veuille pousser plus loin les investigations et se demander, par exemple, quelles sont les variantes d'un même nom au fil des générations, l'influence des prénoms des parents sur le choix des prénoms de leurs descendants, le rythme de renouvellement du stock des anthroponymes... L'expérience acquise en la matière par le Département de Démographie de l'Université de Montréal nous convainc de ce que les réponses sont à portée de main, pour ce qui est de la population canadienne française. L'exemple doit être médité et adapté aux besoins des démographes et historiens de la population wallonne.

³⁰ Cfr ci-dessus note ²⁵ et R. MOLS, *Introduction à la démographie historique*, t.I, p. 85-89, Louvain, 1954. Pour ce qui est de l'état civil municipal, des formules d'actes sont publiées, par exemple, dans le *Mémorial administratif du département de l'Ourthe*, t.IV, p. 576-596, 3e jour complémentaire de l'an XII. Viennent s'y ajouter de nombreuses circulaires de la Préfecture. L'essentiel est condensé dans T.J. VERVLOET, *Code ou bibliothèque de l'officier de l'état civil de Belgique* [...], XXIII, 358 p., 2 vol., Bruxelles, 1836-1848. - G. BRIKHE, *Manuel raisonné* [...] de l'état civil belge, Liège, 1854. - A. ROLAND et Th. WOUTERS, *Guide pratique de l'officier de l'état civil en Belgique*, 12e éd., 501 p., Bruxelles, 1963.

³¹ M.-A. ARNOULD, *L'ancien état civil en Hainaut*, 216 p., Bruxelles, 1949, reste le modèle le plus achevé.

A N N E X E I

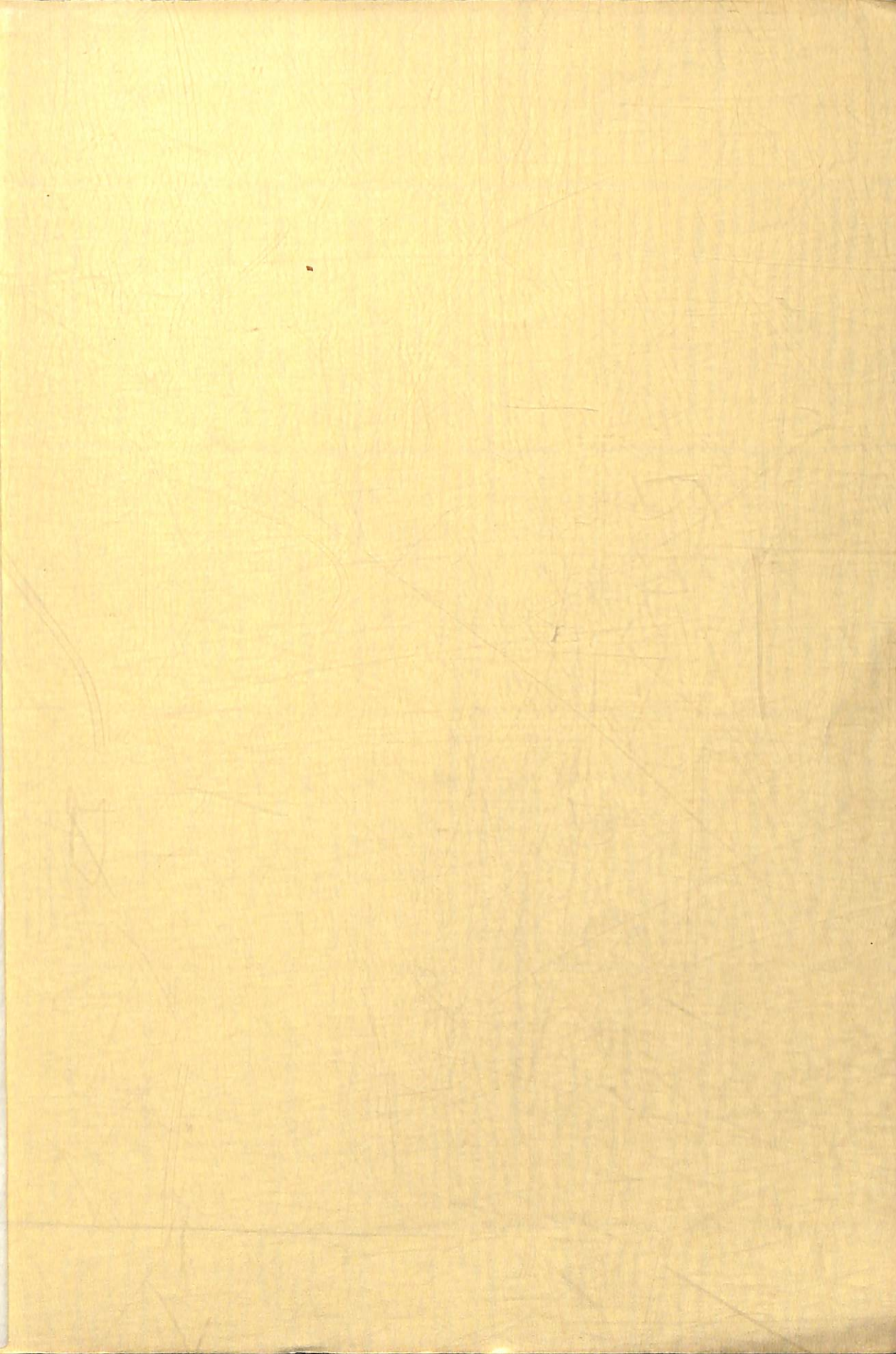
Crayon généalogique de la famille PAQUAY¹ à Malmédy

¹ En wallon : Paquay ou Paquea = Pascal (prénom puis nom de famille très répandu à Malmédy).

² Le Tochet est l'enseigne d'une maison à l'angle du Marché. Lorsque la famille Detochet n'y habite plus, on précise que ses membres résident ailleurs.

³ Osterman(n) : germanisation de Paquay, Pascal.

(communiqué par M. Maurice LANG).



Jadob Jule

19. we on leure . (Morrith)

5471. Weris -
—

ORDINA EDITIONS
route de goé, 9
4830 dolhain (belgium)